

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 8 novembre 2021

Date de l'annonce publique : 29/10/2021

Date de la convocation des conseillers : 29/10/2021

Mode de participation

Présences	JUNGEN, bourgmestre ; STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; FLAMMANG, conseillère ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	Néant.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	13
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2021-11-8 - 8.3	
Point de l'ordre du jour	8.3	
Objet	Budget 2021 - Modification budgétaire (Modification F - Modifications au service ordinaire).	

Le conseil communal,

Considérant que l'attribution des subsides ordinaires pour l'année 2021 entraîne un dépassement de crédit budgétaire sur trois articles en considération du solde actuel :

- 3/259/648110/99001 :..... dépassement de..... 600,50 €
- 3/541/648110/99001 :..... dépassement de..... 654,00 €
- 3/910/648110/99001 :..... dépassement de..... 85,50 € ;

Considérant que le collège échevinal propose d'apporter les modifications suivantes au budget communal telles qu'elles seraient proposées au budget rectifié :

Article	Libellé	Modification
3/259/648110/99001	Subventions aux associations actives...domaine...jeunesse	701,00
3/541/648110/99001	Subventions aux associations de protection des animaux	954,00
3/910/648110/99001	Subventions aux associations de parents d'élèves	85,50
TOTAL		1.740,50

Considérant que ces modifications sont proposées dès à présent et non dans le cadre du budget rectifié de manière à permettre le paiement de tous les subsides ordinaires avant la fin de l'année sans devoir attendre l'approbation du budget rectifié 2021 qui n'interviendra qu'à la mi-janvier 2022 ;

Considérant que l'ensemble des modifications demandées par le collège échevinal ne porte pas préjudice à l'équilibre budgétaire ;

Vu le budget de l'exercice 2021 dûment arrêté par la Ministre de l'Intérieur en date du 25 janvier 2021 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'apporter la modification suivante au budget communal :

Exercice	2021
Service	Ordinaire
Chapitre	Dépenses

Commune de Roeser

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du 8 novembre 2021

Référence

CC.2021-11-8 - 8.3

Point

8.3

Objet

Budget 2021 - Modification budgétaire (Modification F - Modifications au service ordinaire).



Article	3/259/648110/99001	3/541/648110/99001	3/910/648110/99001
Modification	+701,00	+954,00	+85,50
Crédit budgétaire	4.689,00	706,00	318,50
Crédit nouveau	5.390,00	1.660,00	404,00



Sollicite l'approbation de la présente délibération en vertu de l'article 127 de la loi communale.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mercredi 17 novembre 2021

Le bourgmestre,

Le secrétaire,